

Encourager l'investissement public des collectivités territoriales

Déclaration du groupe de la CFTC

L'actualité européenne démontre la nécessité de mieux maîtriser les dépenses publiques. La réduction indispensable de la dette de l'État conduit à une baisse de l'investissement public et donc à une contribution des collectivités territoriales. Celles-ci doivent donc dépenser et investir différemment.

La réforme territoriale en cours s'ajoute à ce problème. Pour la CFTC il est impératif que soient précisées les compétences de chaque entité afin de ne pas générer les mêmes erreurs que dans le passé. Nous pensons et c'est un des aspects du principe de subsidiarité que les collectivités territoriales prennent davantage de soin des infrastructures lorsqu'elles leur sont confiées.

Cet avenir incertain n'incite pas les élus à s'engager. Le fond de compensation pour la TVA pourrait jouer un rôle important si la mécanique restaurée s'avère simple tant en matière de demande de prêt que de justifications des dépenses éligibles.

En ce qui concerne la mobilisation des fonds européens, l'instauration d'un guichet régional semble une piste intéressante s'il ne constitue pas une nouvelle strate ou de nouvelles dépenses.

La valeur carbone peut s'avérer difficile pour orienter les investissements au seul plan national. L'expérience a montré que si cette piste n'est pas définie au plan européen, elle peut engendrer des distorsions de concurrence.

Il convient de ne pas négliger l'atout que constitue le coût de l'énergie.

Pour la CFTC, le niveau régional constituerait un bon échelon pour identifier et faciliter la mise en œuvre des projets.

Il est important de veiller à ce que la transposition de la directive européenne sur les marchés publics n'aboutisse pas à étouffer les petits programmes en partenariat public - privé.

L'ensemble de ces préoccupations est bien résumé dans l'avis.

Notre groupe a émis un vote positif.